

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 12 février 2020 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire.**

Présents : M. ROUVIER – L. FABRE – MC. FABRE DE ROUSSAC - J. LAFAGE - G. REQUENA - S. BASSI-ALLEMAND - M. IBARS - A. KELLY - C. BRISSEIS - N. SEDKI - JF. MARY - M. PEREZ – J. HURTADO - B. DANIS - A. CHOUKROUN - C. NEGRI-AZAIS - S. JEAN - W. BIGNON - C. CARRIE-MAHMOUKI - P. KAPPLER - G. GUIRAUD - C. PINO

Absents représentés : M. LEFEVRE par L. FABRE - M. GROSSO par J. LAFAGE - JC. ARAGON par M. ROUVIER - S. SENEGA-SANCHEZ par N. SEDKI - S. BERBEZIER par M. IBARS

Absent : F. PEREZ

8. Régularisation de dénomination de voirie

La commune a été alertée par les riverains de l'avenue du Clavelet, que cette voirie n'avait pas de dénomination officielle par délibération du conseil municipal malgré qu'elle soit existante sur Google Maps et au niveau du centre des impôts.

Ainsi, afin de régulariser la situation, il appartient au conseil municipal :

De dénommer l'avenue du Clavelet la voirie située entre l'avenue de la méditerranée et chemin du Payrollet comme indiqué sur le plan ci-dessous.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL

Où l'exposé de M. le Maire

DELIBERE

À L'UNANIMITE

Dénomme l'avenue du Clavelet la voirie située entre l'avenue de la méditerranée et chemin du Payrollet comme indiqué sur le plan ci-dessous.

**Et ont, les membres présents,
signé au registre.**

Pour copie conforme,

Le 1^{er} Adjoint

Marc Rouvier

